

**Compte rendu du Conseil Municipal
de St FRÉZAL DE VENTALON du 29 mars 2014 – 14 h 00**

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; Jacques HUGON 1^{er} adjoint ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS Muriel, 2^e adjoint ; Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjoint (arrivée à 15h00)
Mmes Anne-Marie DIDIER ; Isabelle DUQUENNE ; Solène RENARD, Céline MATHIEU, Fabienne SALMERON ;
MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absents excusés : Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjoint (absente de 14 h 00 à 15 h 00)

Secrétaires de séance : Mme Solène RENARD

La séance du conseil est ouverte par Jacques Hugon, 1^{er} adjoint et doyen d'âge.

Suite au scrutin du 23 mars 2014 des élections municipales ont été élus :

- Mme LIEBER Marie-Christine – 97 voix
- Mme RENARD Solène – 97 voix
- Mme DIDIER Anne-Marie – 95 voix
- M. VENTURA Alain – 93 voix
- Mme SALMERON Fabienne – 92 voix
- Mme MATHIEU Céline – 92 voix
- M. MOUREAU Frédéric – 91 voix
- M. GOURDON Marc – 89 voix
- Mme DE GAUDEMONT-LANDAIS Muriel – 85 voix
- M. HUGON Jacques – 83 voix
- Mme DUQUENNE Isabelle – 81 voix

Le taux de participation était de 66 %.

Avant de procéder à l'élection du maire et des adjoints, il est proposé de faire le point sur l'organisation des prochains conseils municipaux.

Le prochain conseil est prévu le lundi 07 avril à 17 h 30 ; il permettra de constituer des commissions municipales (environnement, développement économique et urbanisme) et également de nommer des délégués et représentants aux différents organismes (par exemple : Centre Communal d'Action Sociale, ASA DFCI, SDEE, Syndicat du personnel, ordures ménagères, SIVOM du Haut Tarn, référent charte du PNC).

Parmi les autres points figurant à l'ordre du jour, le conseil devra prendre position sur le redécoupage cantonal (décret ministériel publié au J.O le 28/02/14).

La date limite du vote du budget primitif étant arrêtée au 30 avril, un conseil municipal est programmé le jeudi 24 avril 2014 à 17 h 30. Des informations seront également apportées au conseil sur le projet éducatif local (réunion le 18/04/14 en mairie de Florac).

Le conseil souhaite organiser une rencontre avec les habitants pour les informer des conseillers nouvellement élus, des commissions constituées, etc...

Le conseil échange sur la forme de la rencontre : réunion publique, pot ?

Lecture est faite de l'ordre du jour.

- **Compte rendu du 17/02/14 :** Adopté.

- Le conseil est invité à procéder à **l'élection du maire** : M Alain VENTURA est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le 1^{er} tour :

Nombre de votants	DIX
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	UN
Nombre de suffrages exprimés	NEUF
Majorité absolue	SIX

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
VENTURA Alain	9	NEUF

Alain VENTURA a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Alain VENTURA fait lecture au conseil de la charte d'élu local qui se décline en douze points.

➤ Le conseil est ensuite invité à s'exprimer sur le **nombre d'adjoints au maire à élire**. Légalement, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif soit 3 adjoints. La présence de 3 adjoints permet de partager les responsabilités, d'apporter de la souplesse à l'organisation du travail (notamment par les délégations) et de traiter collectivement les dossiers.

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe à 3 le nombre d'adjoints au maire.

- Le conseil est ensuite invité à procéder à **l'élection des 3 adjoints**.

Premier adjoint : M. Jacques HUGON est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le 1^{er} tour :

Nombre de votants	DIX
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	UN
Nombre de suffrages exprimés	NEUF
Majorité absolue	SIX

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
HUGON Jacques	9	NEUF

M. Jacques HUGON a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Deuxième adjoint : Mme Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS est candidate

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le 1^{er} tour :

Nombre de votants	DIX
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	UN
Nombre de suffrages exprimés	NEUF
Majorité absolue	SIX

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	

	En chiffres	En lettres
DE GAUDEMONT-LANDAIS Muriel	9	NEUF

Mme Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

Arrivée de Mme Marie-Christine LIEBER

Election du 3^{ème} adjoint : Mme Marie-Christine LIEBER est candidate

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le 1^{er} tour :

Nombre de votants	ONZE
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	ZERO
Nombre de suffrages exprimés	ONZE
Majorité absolue	SIX

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
LIEBER Marie-Christine	11	ONZE

Mme Marie-Christine LIEBER a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

➤ M le maire prend ensuite un **arrêté de délégation aux adjoints** :

M. Jacques HUGON, 1^{er} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- AEP : délégation en premier
- Urbanisme et bâtiments communaux : délégation en premier
- Affaires scolaires / gestion du personnel communal lié à l'école : délégation en premier
- Relations publiques : délégation en premier
- Relations avec les associations : délégation en premier

Mme Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, 2nd adjoint, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances : délégation en premier
- AEP : délégation en second
- Relations publiques : délégation en second
- Relations avec les associations : délégation en second
- Tourisme : délégation en second

Mme Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjoint, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Voies et réseaux : délégation en premier
- Urbanisme et bâtiments communaux : délégation en second
- Affaires scolaires / gestion du personnel communal lié à l'école: délégation en second
- Tourisme : délégation en premier

➤ Le conseil est ensuite invité à **délibérer sur les indemnités de fonctions au maire et aux adjoints.**

Il est rappelé au conseil que le budget « indemnités » de l'exercice 2013 était de 12 613 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 1^{er} avril 2014, de fixer le montant des indemnités du maire à 17 % de l'indice brut mensuel 1015 (indice de la fonction publique

territoriale qui est au 1^{er} juillet 2010 de 3 801.47 €) soit 646.25 € brut mensuel ou 7 755 € brut annuel.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 1^{er} avril 2014, de fixer le montant des indemnités des adjoints comme suit :

- M. Jacques HUGON, 1^{er} adjoint : 6 % de l'indice 1015 soit 228.09 € brut mensuel
- Mme Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, 2nd adjoint : 3.42 % de l'indice 1015 soit 130.01 € brut mensuel
- Mme Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjoint : 3.42 % de l'indice 1015 soit 130.01 € brut mensuel.

Soit un budget prévisionnel annuel de 13 576 €.

**L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités,
la séance est levée à 15 h 45**